



Erreur de 1246€ de mon ancien employeur

Par **pipolu**, le **09/07/2010 à 18:34**

Bonjour, j'ai besoin d'un renseignement, après une erreur de mon ancien employeur j'ai touché 1246€ qui ne m'appartienne pas, j'aimerais savoir si il y a un risque de poursuite judiciaire si je garde cet argent?

Par **jeetendra**, le **09/07/2010 à 18:52**

Bonsoir, la question ne se pose meme pas, rendez lui son argent, cordialement.
Article 1235 du Code Civil : "Tout paiement suppose une dette : ce qui a été payé sans être dû, est sujet à répétition.
La répétition n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles qui ont été volontairement acquittées".